

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 19 janvier à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

### Étaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, FERGEAU, GRIMPLET, LEGRAND, VENANT-VALERY,

Mme. WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET  
Formant la majorité des membres en exercice.

### Absents :

MM. CHILD, HATTERER, SOULIER

*Madame WAITASRECK est élue secrétaire de séance.*

### Ordre du jour :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Délibération pour l'évolution de la compétence des cimetières
3. Questions diverses

#### 1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 15 décembre 2022

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

#### 2/ Délibération pour l'évolution de la compétence des cimetières : (délibération n°2023-01-01D)

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022, dite loi 3DS, a modifié les compétences obligatoires des communautés urbaines en ce qui concerne les cimetières.

Cette loi prévoit que le conseil communautaire devra décider par délibération si la création, l'extension et la gestion des cimetières doivent relever de la communauté urbaine ou des communes.

La communauté Urbaine du Grand Reims propose de délibérer afin de connaître d'éventuelles observations sur cette question.

Considérant que la gestion des cimetières est une mission de grande proximité qui nécessite une relation directe avec les administrés. Il paraît plus pertinent que la commune puisse conserver son propre cimetière, décider de son aménagement et de ses règles de fonctionnement.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré

- reconnaissent l'absence d'intérêt communautaire des cimetières du Grand Reims et souhaitent leur maintien dans la compétence communale.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

**3 / Questions diverses :**

- Une réunion publique d’information aura lieu le 08 février 2023 à 19h00.
- La mise en place de la signalétique pour le médecin est en cours.
- Les dossiers de demandeur de subvention pour la future salle sont en cours.
- La commission travaux va étudier la possibilité de faire des places de parking réservé au cabinet médical à la place du massif de rosiers.
- Monsieur le Maire indique que les travaux concernant le transformateur électrique à l’angle du chemin de Pouillon devraient reprendre le 21 février 2023, s’il ne se passe rien à cette date, monsieur le Maire prendra un arrêté afin d’obliger les intervenants à terminer ces travaux qui durent depuis début 2022.

**Tour de table :**

- M.MACADRÉ indique, suite à la réunion voirie au pôle de la CUGR, que la réfection de l’impasse des érables est programmée pour 2023.
- Mme BOCK rappelle que le magasin de l’abbaye est ouvert à tous. Elle propose que l’église soit plus souvent ouverte.
- Mme BRENOT précise que les devis fleurissement sont en cours. La commission fleurissement se réunira à la réception de ces devis.
- M.MARTINET a reçu une entreprise pour l’installation des jeux d’extérieur et le contrôle des airs de jeux de la commune, le devis est en cours.

Prochain Conseil Municipal prévu le 09 mars 2023.

*La séance est levée à 21h30.*

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS	G. CHILD ABS
S. FERGEAU	J. GRIMPLET	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK